cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Michele Lamarche
https://www.cadre21.org/membres/17f130de740ecd3f648673e5

Date d'obtention : 2020-11-19 15:36:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Qu'il est très important de ne pas consulter les photos.
Que l'on doit suivre minutieusement la démarche indiquer dans la trousse afin de ne pas nuire à la suite des choses.
Que le cellulaire doit être confisqué et remis aux policiers pour la suite des choses

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens plus outillé pour faire face à une situation de sexto. Étant nouvelle intervenante au secondaire, je n'ai jamais vécu de situation semblable, mais je me sens prête à intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien suivre les étapes, remplir judicieusement la grille et m'assurer que les démarches soient faites dans le plus grand respect.